Le fonctionnement

DÉROULEMENT DE L'ACCUEIL

L'accueil de loisirs ouvre ses portes dans les locaux <u>rue René</u>

<u>Cassin à St Just en Chevalet</u>

Des plages d'accueil sont mises en place pour l'arrivée et le départ des enfants. Pour des raisons pédagogiques et de sécurité, les enfants ne pourront pas être récupérés en dehors de ces horaires.

PLAGES D'ACCUEIL:

> 7h45 / 9h00 : arrivée des enfants

> 11h30 / 11h45 : arrivée ou départ des enfants

> 13h00 / 14h00 : arrivée ou départ des enfants

> 17h00 / 18h00 : départ des enfants

ENCADREMENT ET SECURITÉ

Les enfants sont encadrés par une équipe pédagogique diplômée.

Les animateurs prennent soins d'aider les enfants suivants les âges

et es compétences de chacun.

Toutes les activités sont encadrées par au minimum 50% d'animateurs diplômés ou stagiaires en vertu de la réglementation

Dans une organisation souple, respectueuse du rythme chrono biologique et des besoins de l'enfant, l'adulte reste le garant de la sécurité physique, morale et affective de chacun.

Les locaux respectent la réglementation d'accueil du public mineur.

Les objectifs pédagogiques

Le centre de loisirs a mis en place un projet pédagogique. Celui-ci énonce des objectifs que nous cherchons à développer tout au long de l'année.

- > Favoriser la coopération et la solidarité
- > Sensibiliser à l'environnement
- > Favoriser la coéducation.

La journée type :

7h45 Accueil échelonné

9h Petite Activité Matinale

9h30 Activité

11h30 Départ/Accueil des enfants + Temps libre

12h00 Repas

13h30 Temps calme/ Départ/

Accueil des enfants

14h Petite Activité d' Après Midi

14h30 Activité

16h00 Goûter

16h30 Temps libre

17h00 Départ échelonné

18h00 Fermeture de l'accueil

Pour inscrire votre/vos enfant/s nous vous demandons de nous contacter au plus tard le lundi à 12h de la semaine précédente.

- Par téléphone : 06 74 58 56 39

- Par mail: acm.paysdurfe@fede42.admr.org

- Une permanence est assurée le mardi matin de 9h à 12h.

TARIFS 2025

« Tarifs appliqués au 01 septembre 2025 »

Adhésion familiale annuelle à l'association : 13€

QF	Journée	Demi- journée	Repas
<901€	8€	6.50€	
901€ à 1200€	10.50€	8.00€	
1201€ à 1500€	11.00€	8.50€	5€
1501€ à 2000€	12.00€	9.50€	
> 2000€	13.50€	11.00€	

Suppléments pour les QF>900€:

A:2€ / B:10€ / C: 15€ / D:20€

NOUVELLE INSCRIPTION

Inscription et tarifs

Merci de demander le dossier sanitaire de liaison et de fournir:

- copie des vaccins à jour

- attestation d'assurance

- Attestation du quotient familial

-N° allocataire CAF ou MSA

Le règlement sera fait à la réception de la facture par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE (autorisation à remplir), virement ou chèque.

Seule la présentation d'un certificat médical pourra donner lieu à une non facturation.

Nous prenons en compte les différentes aides financières (CAF, MSA, Conseil Départemental).

Les bons MSA ne prennent pas en compte le temps périscolaire.

PENSEZ-Y!

"Les parents qui font garder à l'extérieur de leur domicile leurs enfants, âgés de moins de 6 ans, bénéficient d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt s'élève à 50 % des sommes versées ."

N'hésitez pas à demander une attestation de présence.



Les rencontres intergénérationnel

Les après-midi avec les papis et mamies



19 novembre et 17 décembre

<u>Covembre</u>

Le 05:	Le morpion du pôle nord,	/ Jeu de la banquise
--------	--------------------------	----------------------

<u>Le 12</u>: Iturore boréale / Boule de neige

<u>Le 19:</u> Les pingouins / Loto musicale avec les papis et mamies

Le 26: Banquise dans tous ses états / Jeu du climat

Decembre

<u>Le 03</u>: Déco & cadeaux / Relais du grand froid

<u>Le 10:</u> Cuisine / La danse des pingouins

<u>Le 17</u>: Noël au centre / Conte de noël avec les papis et mamies



Les mercredis

- Temps périscolaire -

<u>Période</u>: Novembre et décembre 2025

« Ouvert aux enfants dès la scolarisation »

Responsable:

M. MASSON Guillaume

Animatrice:

Mme VERNAY Elisabeth

Tel. 06 74 58 56 39

55 rue René Cassin

42430 St Just en chevalet

acm.paysdurfe@fede42.admr.org



IPNS

Merci de ne pas jeter sur la voie

